

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

**CONSTRUCTION**

BULLETIN D'INFORMATION N° 650 BIS | OCTOBRE 2016





**TPE 2016**  
**SALARIE DU BÂTIMENT**  
**J'AI DES DROITS. JE M'INFORME !**



**FO**  
La grande élection syndicale  
pour les salariés des  
Très Petites Entreprises

**TPE**  
2016

[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)



## POURQUOI IL EST IMPORTANT DE VOTER

Le nombre de salariés du bâtiment dans les TPE leur donne du poids.

Les délégués que FO désignera pour vous représenter sont des salariés comme vous, issus des mêmes entreprises et qui connaissent parfaitement tous les organismes de la profession.

Ils sauront, comme par le passé, préserver ce qui existe de notre profession.

En votant pour les candidats Force Ouvrière, vous votez pour vos droits et seulement vos droits.

C'est la fierté des hommes et des femmes de Force Ouvrière de défendre tous les salariés, que vous soyez syndiqué ou pas.

**Du 28 novembre**  
**au 12 décembre 2016**  
**Donnez du poids**  
**à vos droits !**

**Votez FO !**  
**Et faites voter FO**

**Salaire, emploi, conditions**  
**de travail, santé, retraite,**  
**formation ...**

**EN SAVOIR PLUS - NOUS CONTACTER**

[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

la plate-forme Internet  
des salariés des TPE

**FO**

**TPE**  
2016



# EN DECEMBRE 2016, LES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES SERONT APPELES A VOTER POUR LEUR SYNDICAT. CES ELECTIONS ONT LIEU TOUS LES QUATRE ANS.

Les salariés du Bâtiment - **Maçons**- ferrailleur - **tailleur de pierre** - plâtrier - **peintre** - charpentier - **menuisier** - poseur de revêtement - **menuisier** - **métallier** - **serrurier** - **plombier** - **chauffagiste** - **carreleurs** - **vitrriers** - **électricien** - **manceuvres** - **conducteurs d'engins** - **ouvriers spécialisés** - **ETAM** - **cadre** - sont nombreux à travailler dans des TPE (Très petites entreprises de moins de 10 salariés).

## LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Lors des négociations paritaires avec le patronat, FO négocie un droit collectif pour tous les salariés y compris ceux des TPE. Sans convention collective, chaque entreprise appliquerait ses propres règles d'indemnités de déplacements, de repas etc. le droit collectif volerait en éclat.

La fédération générale FO du Bâtiment revendique l'application de l'ensemble des conventions collectives pour les salariés des TPE. Notre principale revendication est l'augmentation des salaires.

## DEPARTEMENTS ET REGIONS

A côté de la convention collective nationale, il y a très souvent une convention collective départementale ou régionale. Par exemple, dans la Loire, il y a une classification de plâtrier peintre alors que dans la région parisienne, le peintre ne fait pas de plâtre mais il est peintre vitrier.

## REMUNERATIONS ET DEPLACEMENTS

Quand un ouvrier dans le Bâtiment ou les Travaux Publics part sur les chantiers le lundi et rentre le vendredi, il est important qu'une convention collective définisse les rémunérations pour les déplacements et le remboursement des frais d'hôtel et de restaurant : une semaine à l'extérieur nécessite 4 nuits d'hôtel et 9 repas ce qui représentent des frais considérables.

## CE QUE FO A OBTENU LORS DES NEGOCIATIONS :

- La CNRO (Caisse Nationale de Retraite Ouvriers du Bâtiment)
- Complément maladie
- La mensualisation dans le Bâtiment et les TP
- L'amélioration des conventions collectives
- Des règles pour les indemnités de petits déplacements
- Les 30% de primes vacances
- OPPBTP
- La formation professionnelle
- L'apprentissage

## FORMATION ET APPRENTIS

Auparavant la formation des apprentis s'effectuait uniquement au travail et beaucoup d'apprentis n'arrivaient pas à obtenir de diplôme. Depuis 1970 des centres de formation théorique et pratique d'apprentis ont été créés.

Aujourd'hui, près de 50 000 apprentis du BTP sont formés dans les 103 centres d'apprentis qui sont gérés paritairement par les syndicats de salariés et les employeurs de la profession.

# COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL FORCE OUVRIÈRE 29 ET 30 SEPTEMBRE 2016

## DISCOURS DE JEAN-CLAUDE MAILLY

Cher(ère)s camarades,

Depuis notre dernier CCN des 13 et 14 avril, nous avons tous été mobilisés dans ce long bras de fer, ce combat contre une loi que je qualifie de « ratage complet du gouvernement » tant sur la forme que sur le fond et qui restera le chewing-gum qui lui collera longtemps aux baskets.

À chaque fois que resurgira la Loi Travail, et ça va être le cas tant on va découvrir les défauts de cette loi dans son application, resurgira l'image du chewing-gum ou du sparadrap du capitaine Haddock. Cette loi véhicule le reniement d'un gouvernement dit « de gauche » en touchant notamment à la hiérarchie des normes, en niant la concertation avec les interlocuteurs sociaux et le débat avec les parlementaires.

Je l'ai indiqué récemment lors d'un colloque sur le rôle des syndicats, c'est François HOLLANDE le président de la République qui a le plus parlé de dialogue social et l'a le plus mal exercé et c'est également lui qui a le mieux défini le 49-3 en le définissant comme étant, je le cite « l'arme lourde des exécutifs faibles ». Ce qui était prémonitoire.

Il l'a dit en 2006 ! 10 ans après, c'est le même homme mais ce n'est plus la même histoire car deux lois du champ social de son quinquennat, la loi croissance et la Loi Travail, ont été adoptées à coups de 49-3.

Les termes ne manquent pas pour qualifier le comportement de l'exécutif durant cette période. En me limitant à quelques mots je pourrais dire : mépris, autoritarisme, néolibéralisme, entêtement, amateurisme, duplicité. J'y reviendrai.

Il n'échappe non plus à personne que la campagne présidentielle a déjà démarré. À la question des journalistes « qu'en attendez-vous ? », je déclare que FO, fidèle à son comportement indépendant, ne donnera pas

de consignes de vote, au premier comme au second tour, mais j'ajoute qu'il est souhaitable que les questions sociales, économiques et européennes reviennent au centre du débat.

Le débat ne doit pas seulement se focaliser essentiellement sur les questions de sécurité ou identitaires. Le cœur des préoccupations des salariés c'est l'emploi et le pouvoir d'achat. Les politiques, dont se détournent de plus en plus les Français, devraient s'en rendre compte ! Au premier rang desquels le président de la République.

Un politologue que nous avons interviewé à FO Hebdo a déclaré que la question identitaire est, je cite : « un piège à cons pour les pauvres ». Je ne le dirais peut être pas avec ces mots mais en effet, il ne faut pas se tromper de responsables quant à la montée de la précarité et de la pauvreté, de l'explosion du chômage, de la fermeture d'entreprises, de l'accroissement des inégalités ou du sentiment d'abandon républicain.

Je l'ai dit lors de plusieurs interviews, mettre en avant la question identitaire ou de sécurité, c'est inquiétant car pendant ce temps-là, on ne parle ni de social ni de l'économie qui sont pourtant les questions-clés.

Depuis quatre ans, je répète que les logiques d'austérité sont suicidaires y compris démocratiquement. Elles provoquent un sentiment de délaissement et ouvrent la porte aux populistes, au rejet de l'autre et aux identitaires partout en Europe, j'y reviendrai aussi.

Autre sujet que je veux aborder et ce dès le début de mon propos : le développement de notre organisation.

Nous sommes à la fin du second cycle de représentativité et après l'arrêt des compteurs au 31 décembre 2016, on connaîtra la vérité des comptes, si je puis dire, en mars prochain et là mes camarades, la question est : à quoi s'attendre ?



Je ne reviens pas sur nos positions relatives à la représentativité mais n'oublions pas qu'en dépendent également maintenant le financement global et avec la disparition du parapluie de la représentation confédérale, la représentativité systématique des branches.

Ce n'est pas faute de rappeler à chacune de mes interventions devant vous que se développer est LA PRIORITÉ, celle de tous ! J'y reviendrai également.

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais comme il est d'usage, rendre hommage aux camarades qui nous ont quittés durant la période. [liste]

Président, une minute de silence, s'il te plaît. [...]

Quelques mots sur la situation internationale. Sur la dernière période, la situation économique reste inquiétante avec une croissance mondiale molle qui a été secouée, d'une part, par le Brexit et, d'autre part, par les perturbations financières sur les marchés émergents.

Les États-Unis ont une croissance atone, la Chine est en pleine transition économique et les tensions sur les prix des matières premières perdurent.

Le Brexit, voté à 51,9 % le 23 juin dernier, a renforcé les incertitudes sur l'économie mondiale. Du coup, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance mondiale déjà fragilisée pour 2016 et 2017.

À tout cela s'ajoutent les tensions géopolitiques, les conflits et le terrorisme, ainsi que les tensions politiques concernant le sujet de la crise migratoire.

Très récemment, le G20 s'est tenu en Chine sur fond d'arrêt des négociations des traités commerciaux intercontinentaux décidés par l'Allemagne et la France avant le sommet.

L'Allemagne, par la voix de Sigmar Gabriel, le ministre de l'Économie, suivi par la France, a demandé fin août l'arrêt des négociations sur le TTIP (à noter que, depuis, l'Allemagne, *via* la Chancelière, a nuancé sa position en plaidant aujourd'hui pour une meilleure répartition des bénéfices).

Nous nous sommes félicités de cette nouvelle position française. Depuis deux ans, nous alertons sur les nombreux dangers de ce projet. Nous avons même sorti, à l'époque, un document d'analyse qui reste d'actualité. Comme nous l'avons dit dans notre communiqué dès l'annonce du gouvernement français, reste à espérer que ce revirement de position n'est

pas une simple posture politique ou un effet de manche dans les négociations. Je vous informe que nous préparons aussi un document sur le TISA.

La crise de confiance mondiale est consommée. Les dirigeants du G20 ont tous reconnu cette crise de confiance. C'est aussi la marque de la défiance des populations vis-à-vis du libre-échange et de la mondialisation.

Il n'y a pas qu'en France où les gouvernements veulent à tout prix remettre en cause la législation du travail. En Inde, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, une grande grève générale d'au moins 150 millions de travailleurs indiens a de nouveau paralysé le pays. Les organisations syndicales ont appelé à cette mobilisation de masse, soutenues par la CSI. Là encore, il s'agit de faciliter les licenciements et de limiter la liberté syndicale.

Pendant toute la durée de la mobilisation contre la Loi Travail, des organisations syndicales telles que l'UGTT tunisienne, l'UGT espagnole ou la FGTB belge entre autres organisations, nous ont apporté un soutien que ce soit en venant à plusieurs manifestations ou par courrier nous exprimant, je reprends leurs termes, « une solidarité indéfectible ».

En Belgique également, a lieu un combat syndical contre la loi Peeters, Loi Travail, contre laquelle sont unis dans l'action les trois syndicats belges.

J'en viens à la situation européenne qui est loin d'être satisfaisante. Sur fond de terrorisme, de Brexit et de situations économique, politique et sociale plus que préoccupantes.

Concernant le Brexit, n'ayant pas le temps de développer, je vous invite à lire la lettre électronique du secteur confédéral Europe/International très complète sur le sujet. Elle évoque aussi un sujet sur lequel nous sommes actifs et vigilants : le détachement des salariés et la révision de la directive européenne et tous les dossiers qui concernent l'Europe.

Le discours récent du président Juncker n'a pas convaincu car il ne rompt pas avec les politiques menées jusqu'à maintenant et même si l'annonce du doublement de plan d'investissement d'ici 2022 va dans la bonne direction, c'est loin de suffire, il faut une réorganisation profonde des politiques économiques et abandonner l'austérité.

Changer l'Europe, c'est renouer avec un objectif de progrès social, et remettre le social au cœur du projet européen. Cela nécessite



d'inverser les modalités de la construction européenne. Les réformes structurelles menées n'ont fait qu'exacerber l'austérité, les mécontentements et la montée des mouvements de rejet de l'autre qui vont aux prochaines élections en Allemagne, aux Pays-Bas et même en France.

C'est l'analyse que nous exposons, revendiquons et suivons notamment au sein de la CES où je siège actuellement au comité directeur. Au lieu d'être l'Europe des marchés, l'Europe doit être celle des travailleurs.

Au niveau national, entre le « ça va mieux » du mois de mai et le « pas de bol » du mois d'août exprimés par le président de la République lui-même, la période a été marquée par le combat contre la Loi Travail et par les attentats terroristes de cet été suivis par un débat clivant et nauséabond sur le burkini, révélateur du contexte politique.

Il ne vous a pas échappé, mes camarades, que nous sommes entrés dans la phase de campagne électorale et ce dans un contexte particulier dû aux attentats terroristes. La priorité est donnée par le gouvernement aux questions sécuritaires et identitaires, reléguant les questions économiques et sociales au second rang, je l'ai déjà évoqué.

Cette rupture d'analyse ne date pas d'hier. Lors de la dernière conférence sociale d'octobre 2015, durant la matinée en présence du président de la République avec les syndicats et patronat, nous avons eu tous les deux un échange sur le sujet. Il y a assurément un vrai problème d'analyse de la situation et de fait, une divergence profonde.

En cette rentrée, et quelques mois avant la campagne présidentielle, les bilans du quinquennat comme les livres sur François HOLLANDE fleurissent un peu partout.

L'OFCE a sorti une étude début septembre qui décrypte la politique économique menée entre 2012 et 2016. La question du chômage est au centre de l'étude.

Si je résume, la politique économique de début de mandat sur 4 ans a eu un effet négatif sur le PIB (- 5 points en 4 ans), les entreprises sont passées avant les ménages (ça on l'avait constaté). Il suffit d'entendre le Medef, satisfait sur le redressement du taux de marge.

Et pour finir, les deux objectifs majeurs de cette politique ont été ratés car le déficit public n'est pas passé sous les 3 % et la dette publique n'a pas cessé de progresser. Et au bout du bout,

le nombre de demandeurs d'emploi reste à niveau historiquement élevé. Si on prend en compte ce qu'on appelle le halo du chômage et le sous-emploi, ce sont près de 6 millions de personnes qui se trouvent fragilisés vis-à-vis de l'emploi. Et les derniers chiffres aggravent encore cette situation.

La politique de l'offre suivie par le gouvernement, incarnée par le pacte de responsabilité et le CICE, aura même diminué le pouvoir d'achat des ménages et la croissance à court terme, signe de l'échec d'une politique économique. Le bilan effectué hier sur le CICE, c'est 25 milliards pour soi-disant 100 000 emplois, ça fait 250 000 euros l'emploi.

Ça va mieux en le disant, mais c'est l'analyse que nous avons toujours mise en avant à FORCE OUVRIÈRE.

Force est de constater que le gouvernement s'entête à jouer la carte de l'austérité jusqu'au bout. À la présentation du budget 2017, on a assisté en effet à un exercice à mi-chemin entre l'autosatisfaction et l'auto persuasion. Le gouvernement continue de tabler sur une croissance de 1,5 % en 2017 en dépit des analyses des économistes de tout poil !

Mais revenons en quelques mots sur la Loi Travail, épisode inédit de cette dernière période.

La bataille que nous avons connue laisse chez beaucoup de monde de la colère et de l'incompréhension. Aujourd'hui, après 13 journées de mobilisation, elle se déplace, notamment, sur le plan juridique.

Les traces laissées sont profondes, socialement, économiquement et politiquement. La journée du 15 septembre avait été annoncée dès juillet pour montrer qu'on ne laisserait pas tomber. Mais on ne peut pas appeler à des manifs et grèves toutes les semaines. Il faut savoir réorienter les modalités d'un combat.

Nous sommes en train d'étudier les voies de recours possibles, nous sommes quasiment prêts ; plusieurs se dégagent.

Celle de QPC, questions prioritaires de constitutionnalité, auprès du Conseil constitutionnel. Ce qui nécessite la sortie de décrets, les attaquer devant le Conseil d'État.

Celle d'un recours individuel qui remonterait à terme jusqu'à la Cour de cassation.

Enfin celle d'un défaut de conformité vis-à-vis des directives européennes et de certaines conventions internationales du travail 87 et 98. Je vous annonce aussi que nous allons compléter notre plainte à l'OIT qui date de 2009 relative aux violations des principes de la



liberté syndicale. Suite à notre plainte, je vous rappelle que le Comité de liberté syndicale, à deux reprises, avait demandé au gouvernement la révision de la législation, nous avons interpellé les ministres du travail successifs sur sa nécessité. Rien n'a été fait.

Nous avons informé la ministre du Travail que nous entendions saisir l'OIT une nouvelle fois soulignant cette fois-ci que la Loi Travail contrevient aux dispositions de l'article 4 de la convention 98 sur la liberté de négociation et la liberté de détermination du niveau de négociation qui ne doit pas être imposé en vertu de la législation. J'ajoute qu'avec la décentralisation de la négociation, le problème s'aggrave.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la sortie de 80 % des 140 décrets d'application avant la fin d'année. Nous serons vigilants à la sortie des décrets qui vont sortir en rafale.

J'avais annoncé également que nous mettrions en place un système de veille sur les remontées que nous pourrions avoir du terrain sur la mise en œuvre de cette loi. Nous avons donc créé le site info-Syndicats qui permet aux camarades de poser des questions et de nous faire partager ce que vivent les délégués FO sur le terrain, les élus DP, CE, les mandatés. C'est en effet aussi un moyen de diffuser en quelque sorte la doctrine FO en termes de négociation collective et de négociation d'entreprise.

Vous avez également été destinataires cet été de l'analyse de FO sur le contenu de la loi, sur ses dispositions et leur mise en application dans le temps. Certaines sont en effet immédiates, d'autres décalées.

Je l'ai dit, je le répète, ces mois de combat syndical auront marqué la période. Un projet de loi minoritaire, à la fois chez les syndicats, le patronat, la population et chez les parlementaires, qu'on fait passer à coup de 49-3 ; cette loi restera entachée de son caractère antidémocratique.

Futures échéances électorales obligent, couplées à la rentrée littéraire, plusieurs ouvrages sortis récemment relatent quelques coulisses de l'élaboration de la loi.

Les révélations notamment publiées dans Le Monde à la fin août dans un article éclairant intitulé « le jour où Hollande a imposé la loi Travail » confirment la mainmise de l'exécutif sur un projet de loi qui a échappé au ministère du Travail, relégué au rôle de figurant, jusqu'aux derniers arbitrages lorsqu'il s'agissait de trouver une sortie par le haut.

Vous avez été au courant au fur et à mesure du déroulement, des rendez-vous, des propositions que FORCE OUVRIÈRE a faites pour une sortie par le haut, de l'épisode des interdictions puis de l'autorisation de manifester.

J'indique ici que je n'aurais jamais pensé qu'un jour j'allais me retrouver dans le bureau du ministre de l'Intérieur avec le secrétaire général de la CGT pour tenter de faire lever une interdiction et faire rétablir la liberté de manifester ! Et c'est ce que nous avons réussi.

Et je dois saluer, une fois n'est pas coutume, l'attitude d'un ministre de l'Intérieur, un républicain qui a pris ses responsabilités et autorisé cette manifestation du 23 juin, même si c'était dans des conditions difficiles.

Nous avons tout fait pour faire entendre nos positions et nos propositions. Pareil lors de ma dernière entrevue en délégation avec le Premier ministre qui, à la question de savoir qu'est-ce que cela leur apportait de diminuer le pouvoir d'achat des salariés, n'a pas répondu autre chose, je cite « qu'il suivait la même philosophie qu'au départ ». J'ai vu pendant cette période trois fois le président de la République dont la seule réponse a été qu'il ne voulait pas se fâcher avec la CFDT avec qui il avait un accord.

Nos propositions, si elles avaient été retenues, auraient permis d'avoir un vrai débat démocratique à l'Assemblée car elles auraient été soutenues par un certain nombre de députés et je ne parle pas seulement des frondeurs, mes camarades.

Et pourtant, je ne suis ni frondeur, ni chef des frondeurs, quoi qu'en disent certains journaux ou certains ploutocrates de la majorité.

Je ne vais pas revenir ici dans le détail sur tout le déroulement. Quelques modifications ont été obtenues par la mobilisation mais le noyau dur des remises en cause demeure. Il s'agit de l'inversion de la hiérarchie des normes sur le temps de travail, des licenciements, du référendum, de la médecine du travail et de l'impact des accords collectifs sur le contrat de travail.

Pendant l'été j'ai écrit un livre qui doit paraître d'ici fin novembre en librairie qui reprend le récit, mois par mois, de la mobilisation et qui expliquera comment on en est arrivé là.

\* \* \*

À quelques mois des échéances électorales, la question industrielle s'invite dans la campagne notamment avec le dossier Alstom.



En résumé, le gouvernement connaissait la situation de la société Alstom et de la filière ferroviaire mais, soi-disant, a été pris de court par les annonces et l'ampleur de celles-ci. Le contexte électoral explique aussi la fébrilité du gouvernement dans le dossier.

Les camarades FO Alstom et la fédération ont été réunis le 13 septembre à Bercy et ont pu exposer leurs positions et revendications. Il s'agit certes du site de Belfort mais, au-delà, c'est toute la filière qui est concernée et qui est en danger. FO a rappelé que pendant trois ans nous avons alerté, sans succès, les politiques de la situation. Maintenant on y est.

Sur ce dossier, nous revendiquons la garantie du maintien des sites, des activités et des emplois notamment celui de Belfort mais demande aussi l'arrêt des délocalisations des fabrications et des études, ainsi que la réintégration sur les sites français des activités délocalisées.

Au-delà de ce dossier particulier qui rappelle un peu Florange, synonyme d'impuissance politique et de démission industrielle, c'est la question de l'industrie en France qui se pose et des leviers d'actions qu'a le gouvernement.

Autre exemple, la vente du chantier STX de Saint-Nazaire par le groupe coréen actionnaire majoritaire. L'État est actionnaire à 33,3 % et à ce titre, il a un droit de regard sur tout changement. Pour FO et pour assurer la pérennité du site et de tous les emplois, nous revendiquons la possibilité d'une prise d'actionnariat majoritaire par l'État, même si c'est temporaire. STX est le dernier chantier naval employant 2 500 salariés, il a son carnet de commande plein pour 10 ans.

Lors d'un récent rendez-vous avec le nouveau secrétaire d'État à l'Industrie, nous avons, en plus d'évoquer des dossiers particuliers sur des entreprises en difficultés, une nouvelle fois porté nos revendications en matière industrielle à savoir notamment la création d'une filière industrielle « démantèlement déconstruction revalorisation des biens et produits manufacturés ».

Autre sujet d'inquiétude, le projet Hinkley Point qui prévoit la construction de deux réacteurs EPR au Royaume Uni et auxquels Londres a donné un feu vert ! Pour FO, l'incertitude sur le périmètre de l'engagement britannique demeure, la décision est contestée en interne par les syndicats chez EDF.

FO a demandé à plusieurs reprises des rendez-vous au ministre Macron sur ce dossier.

Les rendez-vous ont été reportés, le ministre n'a pas repris contact, plus préoccupé à l'époque par son mouvement que par son poste de ministre sans doute.

Autre sujet mes camarades, celui de la fiscalité.

C'est aussi un sujet par essence de campagne électorale. Les annonces fiscales ont donc fleuri cette dernière période à des fins électoralistes. Le gouvernement, depuis mai dernier, envisage de nouvelles baisses d'impôts pour 2017. Ce qui est sûr, c'est la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu dont la mise en œuvre est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour nous, cette réforme mise en avant et vendue par le gouvernement, relayée par les médias comme une simplification pour les contribuables, constitue une véritable usine à gaz. D'autre part, cette réforme se révèle inutile et ce dans un calendrier intenable. Aujourd'hui, près de 60 % des contribuables sont mensualisés, ce qui assure un taux de recouvrement de l'impôt très efficient.

D'autres inquiétudes pèsent sur le transfert de la perception de l'impôt à des entreprises privées (employeurs / agents publics ou fonctionnaires d'État) sans compter le problème de confidentialité qui se pose, la proposition d'un taux par défaut pour les contribuables ne souhaitant pas que son impôt soit prélevé à la source n'apporte pas une solution satisfaisante. De fait, rien ne justifie le prélèvement à la source si ce n'est l'objectif caché de la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG.

Autre geste fiscal, celui effectué envers les PME dans le cadre du budget 2017 et un impôt sur les sociétés à 28 % au lieu de 33 % et un CICE porté de 6 % à 7 % de la masse salariale pour des salaires allant jusqu'à 2,5 x le smic.

Rappelons qu'au total, le geste en ce qui concerne les entreprises a été plus que conséquent, si on additionne le CICE au pacte de responsabilité, ce sont près de 100 milliards en cumul sur trois ans. Et pour combien d'emplois ?

On est loin du million annoncé par le Medef qui en promet désormais deux millions en réclamant encore aujourd'hui toujours plus. Libéralisation du travail, abaissement de la fiscalité, allègement au niveau des charges des entreprises françaises sur les entreprises allemandes... Selon M. GATTAZ, qui pour le coup distribue un bon point au président sur le pacte de responsabilité, les baisses de charges ont permis une hausse des marges des entreprises. Ce qui montre bien que nous avons rai-



son dans notre analyse depuis le début sur le fameux pacte de responsabilité.

Aujourd'hui GATTAZ double la mise ; après un pin's à 1 million, un second pin's à 2 millions. Un gag de répétition ! On connaît la chanson de GATTAZ « Baisser les impôts, baisser les charges et licencier facile ».

La question du pouvoir d'achat et des salaires n'a pas été au cœur des débats lors de cette dernière période. FO l'a pourtant toujours mise en avant et nous continuons de le faire notamment lorsqu'il s'agit, dans la Loi Travail, de pouvoir diminuer par accord d'entreprise la rémunération des heures supplémentaires ce qui, nous l'avons calculé pour un salarié au smic, qui fait 39 heures par semaine, lui fait perdre 20 euros par mois.

Je rappelle aussi que le smic n'a pas bénéficié de coup de pouce lors de sa dernière revalorisation en janvier dernier. Quid de cette année ? FO a été auditionnée début septembre par le groupe d'experts du smic chargé de rédiger un rapport et de faire des préconisations avant la décision du gouvernement.

Nous avons pu exposer de nouveau nos revendications sur le sujet, rappeler que l'objectif est que le smic atteigne 80 % du salaire médian, qu'un coup de pouce au smic permet de relancer le pouvoir d'achat mais aussi la dynamique de négociation salariale.

Le prochain rapport sur le smic devrait aborder la question de la trajectoire salariale des personnes rémunérées au smic, ce qui est un point satisfaisant que nous avons relevé.

Ce qui peut être remarqué, et je l'ai dit publiquement à plusieurs reprises, c'est que la France est à contretemps par rapport à ce qu'il se passe dans d'autres pays européens en ce qui concerne la question salariale.

Ainsi, un an et demi après l'introduction d'un salaire minimum interprofessionnel légal en Allemagne, on constate que cela a permis de réduire certaines inégalités et disparités salariales, l'introduction du salaire minimum a aussi permis aussi de rendre moins attractifs les mini jobs pour les employeurs.

Je rappelle que l'instauration du salaire minimum en Allemagne s'est faite aussi car le niveau de la branche avait été progressivement affaibli au bénéfice du niveau de l'entreprise.

Par la négociation, certaines branches arrivent à négocier, ainsi je peux citer la branche de la sécurité privée qui vient de signer un accord

dont FO est signataire et qui prévoit + 1,5 % sur l'ensemble des minima dans une branche qui concerne 152 000 salariés. C'est un début même si FO continue de revendiquer.

Vous le savez aussi, au nom de la simplification et de la lisibilité du bulletin de paie, le gouvernement a adopté un nouveau modèle de fiche de paie et a permis sa remise électronique qui peut, depuis la loi du 8 août 2016, se faire sans l'accord du salarié !

FO reste opposée à cette simplification et à la remise électronique. Vous avez eu les dépliants FO sur le sujet « comment s'y retrouver » qui expliquent les changements et les positions de FO. Ils ont notamment vocation à informer les salariés des TPE dans le cadre de la campagne électorale.

Autre sujet du moment, l'idée d'un revenu universel est en train de germer et de faire l'objet de débats au niveau national, ce qui en fait même un enjeu politique dans la campagne présidentielle. Nous avons été auditionnés dans le cadre d'une mission sénatoriale avec l'ensemble des organisations syndicales, toutes les organisations y sont opposées à des degrés divers. La question du financement et de la fiscalisation se posent notamment. C'est un débat qui naît dans une société incapable de permettre à chacun d'avoir un emploi.

Mais je ne peux pas parler de perte de pouvoir d'achat sans évoquer la situation des retraités. Les organisations de retraités, dites du groupe des 9, se sont rencontrées de nouveau début septembre pour confirmer la mobilisation d'aujourd'hui, pour une action d'information et de mobilisation spécifique aux retraités. Ce sera à quelques jours du 1<sup>er</sup> octobre, date théorique de revalorisation des pensions, ce dont FO doute puisque le gel est de mise. Pour défendre le pouvoir d'achat des retraités, FO et les autres organisations de retraités ne baissent pas la pression.

Les annonces fiscales du ministre de l'Économie n'ont en effet pas répondu à nos revendications. L'annonce d'un crédit d'impôts pour tous les retraités, pour les services à la personne, même s'il reconnaît les difficultés grandissantes éprouvées par les retraités, ne suffit pas. Les retraités attendaient plutôt un coup de pouce le 1<sup>er</sup> octobre sur les retraites, ce qui aurait constitué une hausse de leur pouvoir d'achat au moment où tous les organismes officiels confirment la baisse inéluctable des montants des retraites dans les décennies à venir.

Au final, dans ces nouvelles annonces, pas de remise en place de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, pas de retour à l'exonération fiscale des majorations familiales, maintien de la CASA de 0,3 %, maintien de la CSG, auxquelles s'ajoute, je l'ai évoquée, la non revalorisation des pensions !

J'indique qu'une étude du mois de juin montre qu'en France, entre 2008 et 2013, le niveau de vie médian a diminué, cette hausse de la pauvreté qui touche surtout les ménages actifs et les familles monoparentales est révélatrice aussi de la problématique d'un chômage de masse et de l'emploi dans notre pays.

Le plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi annoncé il y a 8 mois par le président de la République monte soi-disant en puissance. C'est un milliard d'euros qui a été mis sur la table par l'État. On pourrait supposer que l'enjeu caché pour le gouvernement est de sortir les chômeurs des statistiques du chômage et embellir le tableau de cette fin de quinquennat.

On a les remontées de Pôle emploi qui confirme les pressions dans les services sur le sujet. Sur le principe on n'a pas de problème avec ce plan, former des demandeurs d'emploi, personne n'est contre. La question est celle de l'insertion dans l'emploi suite à la formation. Et le fait que cela ne suffit pas à enrayer le taux de chômage qui reste élevé malgré les artifices consistant à faire changer de catégories les demandeurs d'emploi.

Ce qu'on constate, et là encore à l'annonce des derniers chiffres, c'est une augmentation des situations de précarité, une situation préoccupante des jeunes de moins de 25 ans ainsi que celle des demandeurs d'emploi de longue durée.

FO le dit inlassablement, c'est une autre politique économique et sociale qui est nécessaire et ce n'est pas la Loi Travail qui créera de l'emploi.

Sinon, comme chaque année, FO s'est mobilisée tout l'été pour défendre les droits des saisonniers.

Une campagne d'information a été lancée avec un outillage de matériel spécifique à destination de nos structures (dépliant, affiche, vidéo, renvoi sur le site Internet), afin qu'elles soient en mesure de répondre au mieux aux besoins des salariés saisonniers qu'on estime à environ 200 000 estivants mais au total entre 500 000 et 700 000 emplois saisonniers, le plus souvent des emplois précaires à faible protection.

L'emploi saisonnier a fait par ailleurs récemment l'objet d'une réunion d'information ministérielle. Vous avez reçu une circulaire du secteur Emploi, car la Loi Travail contient des mesures sur le sujet de l'emploi saisonnier qui appelle à des négociations de branches et à défaut, le gouvernement a prévu d'agir par ordonnance. FO a, à cette occasion, regretté, là encore, qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable sur le sujet comme sur les autres aspects de la Loi Travail, d'ailleurs.

Les revendications de FO sur le sujet de l'emploi et la formation professionnelle restent nombreuses, je peux par exemple évoquer celle qui consiste à revoir le statut et la rémunération des apprentis.

\* \* \*

La rentrée n'a pas été seulement sociale, elle est aussi scolaire et elle a été tendue. Dès le 8 septembre, nos camarades de l'Éducation nationale ont appelé à la grève pour à la fois, dénoncer la réforme du collège qui, quoi qu'en dise le ministère, relève bien d'autre chose que du fantasme, mais aussi exprimer les doutes concernant la sécurité à l'école face aux risques d'attentats. En aucun cas pour FO les enseignants ne doivent se substituer à la police ou à l'armée. La pression aujourd'hui est encore forte sur les agents.

Pour FO, ce qu'il se passe dans l'Éducation nationale est une illustration également de la mise en place de la réforme territoriale à marche forcée. Nous sommes toujours en veille à la confédération sur les impacts de cette réforme territoriale.

En prévoyant de nouveau un recul des effectifs publics et des économies drastiques dans le budget 2017, c'est encore une nouvelle année sous le signe de l'austérité budgétaire qui s'annonce. Une fois encore, les fonctionnaires seront aux premières loges de cette politique d'austérité qui nuit de plus en plus aux agents publics et au-delà, aux usagers.

Autre exemple de dispositif destructeur pour l'emploi et le service public, la nouvelle organisation hospitalière contre laquelle FO est vent debout et qu'elle qualifie « d'arme de restructuration massive ». Ce sont 1 000 hôpitaux qui, le 1<sup>er</sup> juillet, ont été regroupés en 120 groupements hospitaliers de territoire. Pour FO, ce sont les prémices de fusions d'établissement avec les conséquences que cela induira (suppressions de lits hospitaliers, par exemple).



Un mot sur la sécurité sociale, mes camarades. On nous dit que les comptes et la situation financière de la sécu s'améliorent. C'est une bonne nouvelle sur le papier. Nous avons, pour notre part, souligné qu'il s'agissait de comptes en trompe-l'œil, qu'en réalité ce sont les assurés sociaux et les personnels qui paient l'amélioration des comptes et qui font en plus l'objet d'une présentation que je qualifierai d'orientée.

Le gouvernement vient d'annoncer la semaine dernière un ONDAM (un objectif de dépenses à ne pas dépasser) qui passe de 1,75 à 2,1 % pour le prochain PLFSS. Si on peut apprécier le fait que les dépenses d'assurance maladie soient un peu relâchées, nous restons vigilants car rien n'est sûr que ce soit au bénéfice des assurés sociaux.

La question que nous posons également de manière récurrente est celle de la non-compensation des exonérations de cotisations, question qui reste toujours sans réponse.

Nous sommes en train de travailler sur le tome 2 de notre réflexion initiée après le congrès suite du tome 1 sur les 70 ans de la sécurité sociale. De l'état des lieux nous passerons à la reconstruction et aux propositions.

Je vous informe aussi que des élections ont eu lieu au sein des ARS et que nous y avons progressé, on ne peut que s'en féliciter.

Du côté des négociations interprofessionnelles, après l'échec de la négociation sur l'assurance chômage, le climat n'est pas à la reprise de négociations interprofessionnelles d'envergure. Le dialogue est on ne peut plus fermé. Impossible dans ces conditions de renouer un dialogue serein. C'est la frange la plus libérale qui est actuellement aux manettes au Medef et qui a pris l'ascendant sur celle qu'on pouvait qualifier de plus sociale.

Pierre GATTAZ se félicite même après la promulgation de la loi Travail qu'il n'y ait plus de négociation nationale, ce qui montre aussi que le Medef se rapproche de l'AFEP et ne se préoccupe pas des petites et moyennes entreprises qui, elles, ont besoin des négociations de branches.

L'UPA et la CGPME ne tiennent pas le même discours que le Medef au moins sur ce point.

Pourtant, des sujets pourraient être abordés en négociation interprofessionnelle, des sujets qui faisaient partie de l'agenda social paritaire 2016 arrêté en novembre 2015.

Par exemple, FO considère qu'il faudrait reprendre le sujet que nous avons initié suite à l'échec des négociations sur la modernisation du dialogue social, à savoir, la négociation sur les conditions et la méthode dans la négociation interprofessionnelle. Des délibérations étaient prévues sur le handicap et sur les restructurations des branches. Le droit à la déconnexion est également un sujet sur lequel il serait nécessaire de se pencher. De même, il était prévu d'aborder de nouveau le sujet de la complémentaire santé prévoyance.

Ce ne sera pas chose aisée de reprendre le chemin des négociations interprofessionnelles dans le contexte actuel.

Le Medef se dit prêt à revenir à la table des négociations sur l'assurance chômage mais seulement à ses conditions, à savoir en ne bougeant aucun curseur et notamment en refusant toute idée d'augmentation de cotisations et de modulation des cotisations sur les contrats courts.

Si c'est revenir à la table des négociations au même point où on l'a quitté, ce n'est pas la peine.

Par contre, techniquement, et c'est ce qu'on fait, on est prêt à travailler et forts de notre expertise sur le sujet, à convaincre sur le bien-fondé de nos positions et analyses devant le gouvernement qui a repris la main comme le prévoit le Code du Travail et a pris la décision de proroger en l'état la convention actuelle suite à l'échec des négociations en juin dernier. Il faut aussi se donner du temps pour évaluer la convention d'assurance chômage de 2014 et ne pas prendre de décisions précipitées.

Il s'agit aussi de ne pas tomber dans la com' d'un gouvernement qui, après des erreurs manifestes en termes de dialogue social, voudrait se rattraper en fin de quinquennat !

Sur le sujet de l'assurance chômage, FO a mis en garde la ministre la semaine dernière au cas où le gouvernement déciderait de modifier lui-même les règles. Pour FO, si le gouvernement touche aux droits des demandeurs d'emploi ou des salariés, on ne sera pas d'accord mais si le gouvernement veut suivre certaines de nos propositions telles que la taxation des CDD, que l'augmentation des cotisations patronales, j'ai indiqué que ça pouvait se discuter.

Tout cela m'amène à faire le point des rapports avec les autres syndicats et le patronat.

Avec la CFDT et plus particulièrement avec Laurent BERGER, c'est bien simple, il n'y a plus aucune relation. Et ce depuis l'épisode de la négociation sur les retraites complémentaires et ce n'est pas durant le combat contre la Loi Travail que ça aurait pu s'arranger.

Je ne reviendrai pas sur la définition d'un syndicat réformiste ou réformateur ou transformiste. Je passe sur les relations avec la CFTC qui joue, une fois de plus, sa survie et sur celles avec le nouveau président de la CFE CGC, François HOMMERIL, qui vient d'arriver et que j'ai déjà rencontré plusieurs fois et qui avait les mêmes.

Venons-en à la CGT, mes camarades. Pas besoin de vous rassurer sur le fait que le meeting commun à Nantes ou ma venue à la Fête de l'Huma n'a rien changé ! Quelle montée en épingle médiatique.

Oui c'était une première fois en effet pour un secrétaire général de FO d'assister à la Fête de l'Huma. Début juillet, avant le meeting du 6 salle Japy, Philippe MARTINEZ me demande si éventuellement je peux venir débattre avec les six autres syndicats qui sont dans la bataille. Je réponds oui tout de suite, ensuite, au retour de congés, il me confirme qu'il s'agit bien d'un débat entre les sept organisations dans l'espace Forum de la Fête de l'Huma.

Aucun problème, mes camarades, d'aller partout et quel que soit l'endroit (rappelons que je suis allé à l'université d'été du Medef du temps de Laurence PARISOT) exposer les positions de FO qui plus est dans le contexte où depuis de longs mois, nous avons été dans l'unité d'action avec six autres organisations.

Fausse polémique alimentée par les médias et par les politiques. Vous avez entendu Jean Christophe CAMBADELIS qui a déclaré que mes prédécesseurs devaient se retourner dans leurs tombes !

Quel toupet, surtout venant de lui. C'est pourquoi j'ai rétorqué que ce sont plutôt Blum et Jaurès qui devaient se retourner dans leurs tombes au vu de leurs actions et de la Loi Travail !

Alors n'en déplaise à quelques nostalgiques de la guerre froide ou à ceux qui ont voulu en faire un symbole, ce n'est pas un scoop mais pas de réunification ou de rapprochement éventuel avec la CGT, juste une unité d'action ponctuelle.

Fidèles à notre ADN, nous avons notre liberté de comportement et notre indépendance che-

villée au corps. Nous avons été côte à côte dans l'action, derrière la banderole durant 13 manifestations mais ça s'arrête là, mes camarades et pour ceux qui n'en sont pas convaincus, déjà dans leurs déclarations la CGT et la CFDT n'excluent pas d'avoir, elles deux, des sujets et des actions sur lesquelles elles se retrouvent.

Philippe MARTINEZ a lui-même déclaré récemment : « dire que FO et la CGT sont d'accord sur tout, non ce n'est pas le cas et on ne peut pas dire qu'on est d'accord sur rien avec la CFDT ».

Nous nous sommes retrouvés avec des positions communes sur la Loi Travail, nous sommes encore en contact sur la question des recours juridiques.

Juste pour votre information et c'est éclairant, en plein en action commune dans la bataille contre la Loi Travail, la CGT a déposé un recours sur le décret du financement syndical pour imposer que les organisations syndicales aient un nombre de sièges en fonction de l'audience, le conseil d'État vient de rejeter leur demande.

Côté patronal, autant vous dire que les relations avec le Medef, et plus particulièrement avec son président, depuis l'échec des négociations sur l'assurance chômage n'ont pas été très nombreuses. J'ai eu des contacts avec des représentants du Medef mais pas avec son président qui, pendant la bataille contre la Loi Travail, a quand même déclaré que FO était « une organisation politisée qui fait preuve d'une détestation de l'entreprise et de l'économie de marché ».

Bien sûr comme j'ai rétorqué publiquement qu'il était inculte socialement et économiquement, qu'il succombait au poujadisme, on peut comprendre que nos relations ne soient pas au beau fixe !

C'est différent avec l'UPA et la CGPME.

Avec l'UPA, je rappelle que nous avons cosigné une tribune en février dernier. Les artisans ont de nombreux points communs avec les salariés, ce sont ce qu'on peut appeler des travailleurs et nos analyses convergent sur pas mal de sujets, y compris en terme de mobilisation pendant la campagne TPE.

Avec la CGPME, nous nous retrouvons surtout sur la nécessité de maintenir la négociation de branche. Par ailleurs, vous le savez, la question de la représentativité patronale pèse entre eux.



Tout ce que je viens d'évoquer souligne le danger qui pèse aujourd'hui sur ce qu'on appelle le paritarisme et que je définis comme étant une école de responsabilité quand certains candidats en campagne électorale définissent cela comme de l'immobilisme.

Un très bon rapport parlementaire qui n'a pas eu de publicité suffisante vue la période de sa parution, en juin dernier, porte sur le paritarisme et en dresse un panorama complet et fidèle. On ne partage pas forcément l'ensemble des propositions qui sont avancées pour répondre à la question quel paritarisme demain ? Mais il a le mérite de souligner le rôle des organisations syndicales, dont FO, comme un acteur historique et actuel du paritarisme.

\* \* \*

Un dossier qui concerne les organisations syndicales et le patronat, celui de la restructuration des branches.

Ce dossier ouvert depuis deux ans par l'administration s'accélère. En effet, la Loi Travail met un coup d'accélérateur. Et il devient urgent pour nos structures, et plus particulièrement les fédérations, de s'y préparer en raison des impacts multiples tant en termes de représentativité, de financement du dialogue social qu'en terme d'organisation interne.

Les travaux ont déjà été engagés dans notre organisation et plusieurs réunions ont été tenues avec les fédérations et le secteur Conventions collectives pour évaluer les différents impacts possibles sur les branches et appeler à l'anticipation.

Mais là où ça presse, mes camarades, c'est que la Loi Travail fixe un certain calendrier d'échéances et instaure même des obligations de négociation rapide. Toutes les branches doivent avoir entamé des négociations et même fini avant la fin décembre. De même, au niveau interprofessionnel, une négociation doit être entamée pour définir un cadre et une méthodologie. Pas très logique car les branches auront besoin de ce cadre et de cette méthodologie avant de négocier elles-mêmes.

En résumé, l'accélération du calendrier et les mesures de la Loi Travail nous imposent de nous organiser, l'objectif étant pour FO, d'aboutir à une restructuration à droit constant, ce qui signifie que ce chantier ne doit pas servir d'alibi pour restructurer les branches au profit des moins-disantes.

Je rappelle, et c'est important, s'agissant des branches, qu'à partir de la nouvelle mesure de

représentativité qui va être annoncée en mars prochain les branches qui n'atteignent pas les 8 % ne seront plus représentatives !

La période a été intense et le combat contre la Loi Travail a pu occulter les autres actions de notre organisation qui pourtant ont été nombreuses.

Sur le sujet du numérique, nous continuons de travailler et d'approfondir nos réflexions que ce soit dans le cadre du groupe de travail transversal mené par le secteur de Pascal PAVAGEAU ou dans le cadre des matinales des modes d'organisation du travail initiées depuis le mois de mai par le secteur de Marie Alice MEDEUF ANDRIEU, qui s'inscrivent dans la continuité des travaux lancés en 2011 sur l'impact des modes d'organisation du travail. La dernière matinale a eu lieu la semaine dernière et a porté sur les nouvelles formes d'emplois et d'entreprise.

Nous continuons aussi de mener une bataille et de convaincre nos interlocuteurs sur l'indispensable nécessité de la mutualisation en matière de complémentaire santé et de prévoyance, mutualisation qui n'a plus d'existence légale depuis la mise en place des clauses de recommandation et la décision du conseil constitutionnel de 2013.

L'action conjuguée de l'ensemble des organisations syndicales partagée dans leurs analyses par l'UPA et la CGPME, s'est traduite par une demande commune adressée à la ministre des Affaires sociales, l'objectif étant d'insérer une disposition dans le code de la sécurité sociale afin de permettre son application ensuite sur le terrain via des accords collectifs. Je dois dire mes camarades, que FO est à la tête de ce travail intense de lobbying et de sensibilisation sur la question et que Philippe PIHET mouille sa chemise pour obtenir satisfaction et contourner les pressions des assureurs via la FFSA.

Un autre combat syndical au quotidien est celui de l'égalité professionnelle. Les lois Rebsamen et Travail, pour ne citer que les plus récentes, mettent à mal les timides avancées, voire même provoquent des régressions sur le sujet. Les atteintes à l'égalité professionnelle ont été nombreuses et se révèlent parfois avec du décalage et nous donnent raison.

Un exemple, la réforme du congé parental en 2014. À cette époque, le gouvernement a conditionné la durée de versement de l'allocation du congé parental par les deux parents. L'objectif affiché était d'obliger les pères à

prendre le congé. La réforme visait surtout à faire des économies et force est de constater que l'augmentation du nombre de pères ayant pris le congé parental est resté minime.

Pour FO, il faut arrêter le double discours du souhait d'agir pour l'égalité sans en donner les moyens, voire d'appliquer une politique d'austérité. Je ne rentre pas dans le détail sur les lois Resbsamen et travail qui, bien que ne visant pas précisément l'égalité professionnelle, en constituent des régressions lorsqu'on regarde de près les impacts des dispositions touchant à la durée et l'aménagement du travail ou à la mise en place du temps partiel.

La loi Rebsamen avait ouvert la voie aux reculs en supprimant le rapport de situation comparée et en globalisant les thèmes de négociation, risquant ainsi de noyer le thème de l'égalité professionnelle.

La Loi Travail enfonce le clou vers une dilution du sujet, vous avez d'ailleurs été destinataires d'une circulaire complète sur le sujet début septembre.

Le sujet de l'égalité professionnelle m'amène aussi à évoquer encore une fois celui de la prise de responsabilité des femmes dans nos structures. Celle-ci reste très timide. Nous devons tous avoir conscience, lorsqu'il s'agit de faire accéder à des mandats et des postes de responsabilités les camarades et militantes, non parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'elles sont des militantes au même titre que les militants.

Un mot sur l'outre-mer, mes camarades. Hormis le changement de ministre récent, nos camarades d'ailleurs ont été reçus hier, les dossiers demeurent. Par exemple, la situation à Mayotte est toujours fragile après la grève générale pour l'égalité réelle.

Nos camarades de l'outre-mer ont également pris leur part dans la mobilisation contre la Loi Travail en manifestant. Et nos camarades ont été attentifs à tout ce qu'il se passait en métropole.

Je rappelle que le droit du travail en outre-mer c'est comme en métropole mais en pire à cause de la rupture d'égalité qui existe notamment depuis 1994 et la loi Perben qui impose que pour qu'une convention collective nationale s'applique dans les DOM, il faut qu'elle le prévoit expressément dans son champ d'application. Ce qui signifie qu'en cas de silence, la convention collective n'est pas applicable dans les DOM.

Depuis des années, FO réclame l'abrogation de cet article 16 de la loi Perben pour que les salariés domiens aient les mêmes droits que les salariés de la métropole. La Loi Travail, dans son article 26 provenant d'un amendement issu de la délégation outre-mer revient sur cette loi mais pour FO, cela reste insuffisant et plein d'incertitudes (distinction d'application selon des dates de signature des accords, délai de 6 mois, obligation de négocier et non pas de conclure...), qui malheureusement ne vont pas aider à la sécurisation du droit ni à la lisibilité du droit applicable en outre-mer.

Il ne vous a pas échappé que nous étions en pleine campagne électorale... celle des TPE !

Je rappelle, en 2012, à peine plus de 10 % des 4,5 millions de salariés concernés avaient voté. FO avait obtenu 15,25 % des voix. Vous avez eu l'ensemble des informations, les élections TPE se tiendront du 28 novembre au 12 décembre. Vous avez reçu à la fois par le secteur Presse/Communication et par le secteur Conventions collectives les éléments de campagne et les outils de propagande ainsi que le calendrier administratif. Pour exemple ce sont environ 1,6 million de flyers de caractère général ou professionnel qui sont partis de la confédération à destination des structures. Tout est fait pour que nous puissions progresser ; il n'y a plus qu'à.

Nous sommes dans la dernière ligne droite. Lundi prochain, le 3 octobre je tiendrai une conférence de presse pour présenter la campagne et nous faisons de cette semaine du 3 octobre une semaine d'actions particulières. Semaine d'action que nous retrouverons du 21 au 25 novembre au moment du vote.

Pour ma part, j'ai fait ces dernières semaines pas mal de déplacements dans les départements et des visites de TPE.

Le matériel que nous avons mis à disposition recouvre des formes diverses. Nous avons travaillé à structurer et coordonner la campagne sur les réseaux sociaux, Facebook notamment. Notre site info-TPE est un outil également au service des salariés des TPE et constitue un excellent vecteur d'information pour ces salariés, le plus souvent démunis et isolés.

Ces élections sont importantes, je le rappelle, elles serviront de base pour désigner les représentants syndicaux dans les futures commissions paritaires régionales (CPRI) mais surtout, pour désigner les conseillers prud'ho-



maux et calculer la représentativité des syndicats au niveau national dans le privé.

Et vous le savez aussi, mes camarades, la représentativité va de pair avec le financement.

Récemment, vous avez été sollicités pour signer avec la confédération les conventions 2016 de partenariat pour le financement du dialogue social. Pour envisager 2017, suite à la stabilisation de la collecte du 0,016 % en 2016 nous devrions pouvoir adapter les montants de conventions. Pour ce faire, un travail important est à réaliser par la confédération en concertation avec les fédérations. Une circulaire vous a été adressée en ce sens très dernièrement.

Il convient de rappeler que la répartition des fonds tient compte à la fois du poids de l'IDCC, mais aussi et surtout de la représentativité dans la branche, tous syndicats confondus, qu'ils soient représentatifs nationalement ou pas. Cette part branche peut aussi être divisée en trois, quatre, cinq ou plus de fédérations.

Les résultats électoraux qui seront publiés en 2017 serviront de base à la répartition dès qu'ils seront connus, en d'autres termes, une fédération qui perdrait sa représentativité à la publication du décret ne serait plus attributaire immédiatement et ferait perdre à toute l'organisation.

Je rappelle que sur le sujet, nous sommes soumis à l'obligation d'établir des rapports d'activité et d'utilisation.

Je remercie donc nos structures dont la plupart ont rempli, malgré les contraintes, cette obligation. Cela nous permet en effet d'avoir produit un rapport pour le compte de l'ensemble de l'organisation, un rapport 2016 sur utilisation des fonds 2015 qui a été validé sans réserves par nos commissaires aux comptes. Il s'agira de faire aussi bien et voire mieux en termes de remontées pour l'exercice 2016.

Vous le savez tous, mais il est utile de le redire, le cycle de représentativité va s'arrêter le 31 décembre 2016 et la mesure de l'audience sera communiquée en mars 2017.

Notre taux d'implantation est toujours loin de celui de la CFDT et de la CGT et notre taux de PV valides n'est pas optimum.

Ce qui m'amène à vous inciter de nouveau à récupérer tous les PV FO et de faire corriger les anomalies. D'une manière générale, il est indispensable que vous nous fassiez parvenir les PV car certains que nous recevons ne figurent pas dans le fichier de l'administration.

Je pense que beaucoup ne mesurent pas l'énergie dépensée par le secteur de Marie Alice sur ce recueil, centralisé mais faible encore, des résultats. Je le dis clairement, nous ne pourrons pas continuer de la sorte. Il faudra bien arriver à ce que ce soient les structures (UD et fédés) qui gèrent pour leur périmètre.

\* \* \*

J'en arrive aux questions internes mes camarades.

Un mot sur l'AFOC, mes camarades. Tout le monde connaît l'AFOC bien sûr.

L'AFOC en quelques chiffres c'est :

- 80 structures départementales,
- 133 antennes locales,
- presque 10 000 personnes accueillies physiquement,
- presque 5 000 dossiers de litiges traités,
- une équipe de 8 salariés permanents, 2 détachés et 476 bénévoles,
- des subventions publiques en baisse.

Nous venons de réobtenir l'agrément de l'AFOC pour cinq ans et nous sommes en cours de demande de super agrément.

Le super agrément c'est la reconnaissance par Bercy de l'importance du travail accompli par l'association et qui constitue aussi il faut bien le dire une carte à jouer sur le terrain syndical car nous sommes la seule association d'obédience syndicale à l'avoir parmi les associations de consommateurs. C'est un atout à utiliser en terme de syndicalisation.

Vous le savez, je l'ai déjà dit au dernier CCN la conformité aux statuts nationaux obligent aujourd'hui, à une exigence d'indépendance, c'est surtout important pour que l'AFOC continue à exister, à avoir ses agréments. C'est pourquoi, même si un travail important de mise à jour des statuts départementaux a déjà été fait, il faudrait que les présidents et trésoriers ne soient pas les secrétaires et trésoriers des UD FO. Certains camarades, à tort, traînent les pieds sur cette question.

Je rappelle aussi que nos subventions sont en lien avec les remontées des rapports d'activité que nous pouvons produire. « Moins de remontées, moins de subventions » mes camarades, et l'avenir de l'AFOC est en jeu. Il s'agit aujourd'hui comme objectif de faire de l'AFOC, encore plus qu'hier, un vrai outil de service aux adhérents et par là même, un vecteur de développement et de syndicalisation au niveau national comme au niveau local.

Je l'ai annoncé lors de la dernière Commission exécutive du 7 juillet dernier, et je vous l'annonce aujourd'hui, le prochain congrès confédéral se déroulera à Lille la semaine du 23 avril 2018 et débutera dès le lundi 23 au matin. Je vous demande de bien vouloir valider cette date.

Événement majeur dans la vie de l'organisation, il se doublera de mon départ du bureau confédéral et de celui de trois autres camarades. Michèle BIAGGI, Marie Alice MEDEUF ANDRIEU et Andrée THOMAS.

Si tout se passe dans la sérénité, je le pense et je le souhaite, je parle de la candidature du futur secrétaire général, je vous proposerai en son temps une modification de l'ordre du jour du congrès afin que les nouvelles instances soient élues avant la fin du congrès et que le nouveau secrétaire général et la nouvelle équipe puissent s'adresser au congrès.

D'ici là, les 18 mois qui s'annoncent vont être particulièrement denses et ce, je le sens, dès le lendemain de l'élection présidentielle y compris par un essentiel recours aux ordonnances.

Ce CCN est aussi un CCN d'élections et nous devons procéder à trois élections à la Commission Exécutive. À cette heure, il y a trois candidats pour trois postes, le camarade GUERREIRO ayant retiré sa candidature.

Les camarades à remplacer à la CE confédérale sont Michel BEUGAS, Jacques DUMANS et Henri MARTINI.

\* \* \*

Je finirai comme j'ai démarré en insistant sur le développement de notre organisation, priorité des priorités, pour rester ce que nous sommes, libres, indépendants, déterminés mais aussi pour peser et faire passer nos revendications, plus on est nombreux, plus on pèse.

Et plus on pèse plus on peut se faire entendre et respecter. Et aujourd'hui, j'ajoute que plus on est nombreux, plus on a des moyens d'actions. Il faut que nous comprenions tous que le développement doit se faire à tous les niveaux et dans chacune de nos structures. Et qu'une structure qui ne se développe pas pénalise financièrement toutes les autres.

C'est en nous développant que nous remplirons le mieux notre rôle syndical, que nous représenterons au mieux les intérêts des salariés et que nous leur rendrons le mieux service en militant et en agissant.

Agir, c'est se développer, revendiquer, se mobiliser, négocier, contester et résister.

Tout cela en restant nous-mêmes, un syndicat, rien qu'un syndicat, libre et indépendant. Vive la cgt-FORCE OUVRIÈRE !

Et maintenant, vous avez la parole. Et n'oubliez pas de parler de développement !







# COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIÈRE PARIS, LES 29 & 30 SEPTEMBRE 2016

## RÉSOLUTION

Réuni les 29 et 30 septembre 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23<sup>e</sup> Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

### »»» POUR L'ABROGATION DE LA LOI RELATIVE AU TRAVAIL

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49.3, la loi « Travail » détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du « pacte de responsabilité ». L'inversion de la hiérarchie des normes concernant dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrivent dans une destruction programmée des Conventions Collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause du rôle de la branche ; celle de droits individuels acquis ; la remise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce texte. FORCE OUVRIÈRE poursuit son combat contre ce texte, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique l'abrogation de cette loi inacceptable.

### »»» POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, LA CRÉATION D'EMPLOIS DE QUALITÉ ET L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Le niveau global et dramatique du chômage rappelle que cette politique économique est néfaste. La consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, sont les clés pour relancer l'activité, l'emploi et la croissance.

Devant les difficultés industrielles touchant de nombreux secteurs et face au manque de sou-

ten des politiques, le CCN revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie sur notre territoire national, y compris en autorisant la prise de majorité de capital par l'État, temporaire ou définitive, quand la situation l'exige pour sauver l'emploi.

Pour le CCN, l'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. Il revendique notamment un SMIC à 1 370 € net par mois, soit 80 % du salaire médian, et une augmentation générale des salaires, des rémunérations des apprentis, des pensions, des retraites, des allocations et des minima sociaux. Le CCN revendique le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. Dans la Fonction Publique, la perte du pouvoir d'achat se poursuit. Le CCN continue de revendiquer l'augmentation immédiate de 8 % et l'attribution de 50 points d'indice.

Le CCN dénonce et combat la détérioration des conditions de travail accentuée par les phénomènes de stress engendrés par les nouvelles déréglementations.

Pour le CCN, le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, il dénonce l'utilisation abusive faite des contrats courts et précaires (CDD, Intérim...). Le CCN rejette le pacte de responsabilité, accordant 100 milliards en trois ans au patronat doublé d'un marché de dupes en matière d'emplois, affaiblissant de plus le financement de la Sécurité sociale et le fonctionnement des services publics du fait des exonérations et des 50 milliards de réduction de dépenses publiques et sociales. Le CCN condamne l'attribution des aides publiques aux entreprises distribuées sans ciblage, sans conditionnalité, ni contrôle. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale qui mettent en



cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

Le CCN rappelle sa revendication d'une grande réforme fiscale fondée sur une proportionnalité juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/ CSG.

## »» DÉFENDRE LA RÉPUBLIQUE ET NOTAMMENT L'ÉGALITÉ DE DROITS

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, facteur consubstantiel à l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Le CCN s'oppose également à la loi santé, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il s'oppose aussi à la loi de refondation de l'école et à ses conséquences, notamment les réformes du collège et des rythmes scolaires. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des 3 versants de la fonction publique. Le CCN revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.), afin d'endiguer la détérioration continue du service rendu et de permettre un retour plus rapide vers l'emploi.

S'agissant de la numérisation et de la digitalisation, le CCN revendique une approche collective en termes de droits et statuts, les progrès techniques ne devant pas être un prétexte pour la personnalisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Le CCN dénonce les propositions visant à instaurer un « revenu de base », qui n'est qu'un moyen d'avaliser le sous-emploi en cherchant à rendre acceptable la précarité au titre de la charité, engendré notamment par l'« ubérisation » au lieu de la combattre.

Le CCN dénonce la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, purement idéologique, qui va accroître les coûts et la précarité énergétique et s'inscrit à contre sens des besoins tant sociaux qu'économiques.

La crise économique toujours en cours sert aussi de prétexte aux tenants du libéralisme pour réduire à néant la liberté des travailleurs, que ce soit à travers la remise en cause de l'expression démocratique des salariés de faire

valoir leurs droits qu'à exprimer un rapport de forces. La persistance de l'état d'urgence ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés individuelles et collectives. Par ailleurs, le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel mais chaque jour remis en cause. De plus, face à l'absence de politique commune des États et aux drames humains quotidiens, le CCN réclame la mise en place d'une solidarité et d'une politique migratoire européenne.

Le CCN exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres États notamment les accords TTIP, TISA ou celui initié avec la Chine.

## »» LIBRES, INDÉPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques, en particulier pour les premiers et deuxièmes tours des élections présidentielles 2017. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « dialogue social et à l'emploi » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT, instance à part entière et fusionnant les négociations collectives obligatoires. Si la restructuration des branches doit permettre d'assurer une meilleure couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes, le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir. Le CCN se félicite de la décision de l'OIT exigeant de la France, suite à la plainte de FORCE OUVRIÈRE, de réviser sans délai, les règles de désignation des délégués syndicaux et exige du gouvernement l'application de cette décision.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple.

Pour le CCN c'est une attaque de plus contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs.

Face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité : le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents y compris dans les TPE. Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats FO et tous les travailleurs qui, chaque jour, combattent y compris par la grève, pour défendre leurs revendications et intérêts légitimes.

Le CCN dans ce contexte condamne la multiplication des arrestations des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicalistes. Le gouvernement use de méthodes qui tentent de remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Le CCN dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien émane principalement des choix économiques qui leurs sont imposés.

Le CCN exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause.

Le CCN revendique, dans les branches qui ne le prévoient pas, des dispositions applicables aux salariés des TPE, et la possibilité d'y désigner des représentants syndicaux. L'égalité républicaine doit s'appliquer à tous les salarié(e)s. A travail égal, salaire égal, y compris pour les droits sociaux et syndicaux. Le CCN appelle tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les TPE de novembre et décembre 2016.

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIÈRE est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la Loi Travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.

Fédération Générale



## »»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

### Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Valeur décembre 2015 | 127,95 |
| % sur 1 mois         | 0,20   |
| % sur 1 an           | 0,20   |

### SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Horaire (brut)      | 9,67 €     |
| Mensuel brut (35 h) | 1 466,62 € |

### Plafond Sécurité Sociale mensuel

|             |         |
|-------------|---------|
| Au 01/01/16 | 3 218 € |
|-------------|---------|


**BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FO**  
170, avenue Parmentier – CS 20006 – 75479 PARIS CEDEX 10

---

Directeur de la publication : Frank SERRA

---

Conception, réalisation :  
Compédit Beauregard – 61600 La Ferté-Macé – [www.compedit-beauregard.fr](http://www.compedit-beauregard.fr)



---

N° d'inscription commission paritaire des papiers de presse : 0618 S 07925

---

Site Internet : [www.foconstruction.com](http://www.foconstruction.com)